

Pas de Suisse à 10 millions... et fini la retraite en Espagne?

Cenni Najy

Responsable politique Mobilité,
Energie et Environnement, Centre patronal

Alors que la campagne sur l'initiative UDC redouble d'intensité, on découvre chaque semaine une nouvelle conséquence fâcheuse que pourrait engendrer la mise en œuvre de ce texte. Ainsi, il a récemment été relevé que la dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), exigée par l'initiative en cas d'atteinte du seuil de 10 millions d'habitants, mettrait en danger la participation de la Suisse à l'espace Schengen-Dublin. Or, une sortie de la Suisse de cet espace entraverait les mouvements aux frontières, aggravant encore les bouchons sur les routes nationales et mettrait fin à la coopération policière, judiciaire et migratoire entre la Suisse et l'Union européenne (UE). La sécurité de la Suisse en pâtirait de manière importante.



Mais voilà qu'une autre conséquence négative émerge désormais: le statut des Suisses de l'étranger. Pour rappel, environ 850.000 Suisses résident actuellement à l'étranger, soit près de 10% de la population. La grande majorité de cette population est établie dans l'UE où leur nombre dépasse allègrement le demi-million et où elle bénéficie naturellement de la libre circulation des personnes.

«Face à ce nouveau verrou, le vieillissement de la Suisse s'accroîtrait encore plus rapidement, avec son cortège d'effets néfastes.»

En revanche, en cas de dénonciation de l'ALCP par la Suisse, leur statut de résident permanent serait potentiellement remis en cause. En excluant les Suisses possédant la nationalité d'un Etat membre de l'UE, on peut estimer que plus de 100.000 Suisses seraient concernés. Bien évidemment, il est possible d'envisager une négociation technique entre la Suisse et l'UE portant sur une pérennisation ou, a minima, une prolongation des droits d'établissement dits «acquis» (on se souvient du précédent britannique à cet égard), mais rien n'est garanti et tout dépendra du bon vouloir de Bruxelles.

Si les Suisses ne pouvaient plus s'établir librement dans l'UE, on pourrait aussi se demander quels seraient les futurs effets de cette restriction? La liste des conséquences possibles est longue, mais l'une des catégories les plus touchées serait sans doute celle des retraités, dont il faut rappeler que le nombre devrait grandement augmenter ces prochaines années sous l'effet de la sortie des «baby boomers» du marché du travail. Grâce aux statistiques de l'AVS, on sait que de plus en plus de Suisses (doubles nationaux ou non) passent déjà leur retraite dans un Etat membre de l'UE, en particulier dans les pays du bassin méditerranéen.

Outre le climat plus doux, cette migration est motivée par plusieurs autres facteurs. Tout d'abord, elle permet à ces retraités de bénéficier d'une qualité de vie plus élevée. A cet égard, il est utile de rappeler que leur rente AVS n'est pas indexée au coût de la vie de leur pays de résidence. En outre, dans plusieurs pays de l'UE, les Suisses peuvent choisir entre une assurance de leur pays d'origine ou une assurance locale. Or, beaucoup choisissent la deuxième option et réalisent des économies substantielles.

Cette émigration n'est pas seulement bénéfique pour ces retraités, elle est aussi favorable pour la Suisse. En effet, en quittant leur pays d'origine, ces retraités libèrent plusieurs milliers de logements dont beaucoup sont spacieux (car les personnes âgées occupent davantage de mètres carrés par personne). Il s'agit donc d'un facteur contribuant à détendre le marché du logement. On peut aussi évoquer le fait qu'en s'établissant à l'étranger, cette population, davantage susceptible de consommer des soins, décharge les hôpitaux suisses, dont beaucoup manquent déjà de main-d'œuvre qualifiée.

Dans un pays corseté à 10 millions d'habitants, dépourvu de libre circulation des personnes et en froid avec ses voisins, une retraite méditerranéenne serait bien moins aisée pour beaucoup de Suisses. Face à ce nouveau verrou, le vieillissement de la Suisse s'accroîtrait encore plus rapidement, avec son cortège d'effets néfastes. Voilà une nouvelle raison, s'il en fallait encore une, de voter un grand non le 14 juin prochain. ■